DIFFUSION RESTREINTE

R A P P O R T

annuel sur le travail accompli par l'expert de l'UNESCO

F-J. R I C H Y

Spécialiste de la Formation des Instructeurs et Moniteurs d'Enseignement Technique

P O S T E: Guinée I

(18/12/61 au 3/12/62)

I)-ORIGINE DU PROJET :

Pour assurer l'essor économique du pays ,le Gouvernement de la Guinée désirait développer l'enseignement technique et fournir à ses établissements des professeurs et instructeurs autochtones pleinement qualifiés,tant au point de vue technique qu'au point de vue pédagogique.

Dans le cadre de ce projet initial,il appartenait au spécialiste de l'U.N.E.S.C.O de:

a)- conseiller le Ministère de l'Education Nationale sur tous les aspects de la formation des instructeurs et moniteurs de l'E.T.

b)- aider à l'élaboration d'un programme de formation des instructeurs et moniteurs.

c)- le cas échéant aider à la création d'une section de moniteurs d'E.T rattachée à l'école normale de Kindia.

d)- aider à l'organisation de cours de perfectionnement à l'intention des instructeurs et moniteurs de l'E.T

e)- éventuellement exercer toute autre fonction d'E.T , ou étudier tous problèmes concernant cet enseignement que le Ministère de l'E.N juge appropriés à l'exclusion de la formation d'ingénieurs à l'Institut Po -

...

e)-(suite)

...lytechnique de Conakry dont l'étude sera confiée à un autre expert de l'Unesco.

Il est bien convenu que le spécialiste de l'Unesco pour l'Enseignement secondaire technique pourra collaborer éventuellement avec l'expert de l'Unesco pour l'Enseignement supérieur en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des instructeurs guinéens d'atelier affectés à cet Institut.

II)-ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET :

A son arrivée à Conakry, l'expert s'est présenté au Ministre de l'éducation nationale (à l'époque Monsieur Camara Damantang) et à l'inspecteur général de l'enseignement Louis Behanzin.

Dès les premiers moments, Monsieur L. Behanzin avait demandé à l'expert de lui soumettre un avant-projet concernant la mise en place à Conakry, d'une Ecole Normale Secondaire de l'E.T. Cet avant-projet lui fut soumis fin Janvier 1962, il comprenait cinq parties principales:

1)-Emploi du temps et horaire-type (D 1)

2)-Programme général des Cours théoriques (D 2)

3)-Programme général des Cours Pratiques (D 3)

4)-Compléments au programme-type de Mécanique générale (D 4)

5)-Organisation matérielle et recrutement (bases) (D 5)

Une commission consultative, nommée par le Ministre devait se réunir peu après pour donner son avis sur cet avant-projet. L'ensemble des recommandations et programmes soumis par l'expert fut adopté par cette commission, le projet définitif qui devait comprendre quelques modifications de principe fut déposé sur le bureau du Ministre pour le 15 Février 1962.

Le décret Présidentiel, en date du 3 Mars 1962, instituait l'E.N.S.E.T de Conakry et l'expert de l'Unesco était chargé de la Direction des

... études pour une durée d'au moins six mois.

Par ailleurs, le Ministre demandait à l'expert de lui soumettre toutes mesures utiles en vue de réorganiser les différents ateliers du Lycée technique de Conakry et de préparer un nouveau programme d'enseignement professionnel, (Ateliers) adapté aux besoins du pays en matière de main d'oeuvre qualifiée.

III)-DEVELOPPEMENT DU PROJET AU COURS DE L'ANNEE 1962.

a)-E.N.S.E.T - Durée totale des études:23 mois.

Matières enseignées : Mathématiques,Mécanique appliquée,Physique,Chimie, Dessin industriel,Technologie de construction,Technologie générale professionnelle Technologie de spécialité,Pédagogie générale,Hygiène et sécurité,Cours de langues étrangères,Formation politique.

Il est prévu,initialement,quatre sections:DESSINATEURS,ELECTRICITE,MECANIQUE-AUTO,(essence et diesel),MECANIQUE GENERALE(Ajustage,tournage,fraisage).

Effectif de l'école:le concours d'entrée portant sur les matières principales (calcul,français,Dessin,physique,technologie des métaux) devait retenir 20 élèves par section ce qui portait l'effectif de la 1ère année à 80 élèves.

Par suite des résultats médiocres obtenus au concours d'entrée et aprés avoir abaissé la moyenne de 40 à 20 points(en baissant la moyenne de 40 éxigée au concours,aucun élève n'aurait été admis),32 élèves furent retenus définitivement. L'emploi du temps comportait 34 heures de travail hebdomadaire,portant seulement sur des cours théoriques,principalement les mathématiques,le français, la mécanique,la technologie des métaux,le dessin industriel et l'électricité.

Le semestre débutant en Avril a été considéré comme préparatoire à l'E.N.S.E.T étant donné la faiblesse générale des élèves.

Origine des élèves: élèves du Lycée technique de Conakry,de la Cie Fria, Moniteurs d'électricité et de mécanique des écoles techniques,élèves du Collège technique de Conakry.Age moyen 18 ans .Les élèves des écoles techniques furent

... autorisé à se présenter au concours à partir de la classe de 9ème, (3ème en France). Les cours commencés en Mars sont donnés par sept professeurs spécialisés.

b)- REORGANISATION DES ATELIERS DU LYCEE TECHNIQUE DE CONAKRY -

Les différents ateliers du L.T, construits avant 1958 sont disséminés dans l'enceinte du Lycée dans le "complexe scolaire de DONKA". Ils se prêtent mal à la formation de 1300 élèves (avant 1958: 350 élèves).

Composition: I Atelier de Mécanique générale, d'électricité, de chaudronnerie, d'Ajustage, de Menuiserie et de Forge-Soudure.

Un hangar vide de 2000 M2 existe à proximité de ce groupe d'ateliers, ce vaste local serait susceptible d'accueillir, moyennant transformations:
-l'atelier de Mécanique générale, d'électricité, d'ajustage et de Forge-Soudure. (ateliers existants) et de prévoir la création des sections suivantes: Traitements thermiques et essais des métaux, Frigoristes.

L'atelier de Menuiserie et de Chaudronnerie pour des raisons d'aménagements devront rester à leur emplacement actuel. Un devis estimatif des travaux, le plan de masse et les différents dessins concernant l'aménagement de ce nouveau "complexe-atelier" fut présenté au Ministre début Mai 1962. Cette étude fut éxécutée avec la collaboration de Mr le Proviseur du L.T, Mr le Chef des travaux du L.T, Mr l'Ingénieur en Chef de l'électricité de Guinée, Mr l'Ingénieur en Chef des Mines et T.P, le Ministère du Plan.

Le coût total des travaux et aménagements intérieurs s'élève à 10.000.000 de FG, le montant total des crédits extraordinaires pour le financement des ateliers (extension) et la création de trois nouvelles sections s'élève à: 150.000.000 de FG (achat machines et matériels).

Le projet présenté par l'expert est ratifié par les différents Ministères intéressés et les travaux débutent fin Juin 1962. Ils doivent être accélérés de manière à ce que la majeure partie des aménagements intérieurs,

...

... l'éclairage naturel,la distribution du courant "Force" et "Lumière" , (transformateur de 200 KVA),la dalle de béton soient terminés pour la fin du mois d'Octobre de cette même année.

Il a été prévu,en outre, la possibilité d'agrandissement de ce complexe en prévision de la création d'ateliers d'électronique et de Mécanique-automobile.

Dans ce but il a été commandé à une Sté de Constructions métalliques,des fermes en "sheds" permettant de recouvrir 800 M2 supplémentaires. L'expert est chargé par le Ministère d'assurer la liaison entre les différents services et entreprises intéressés aux travaux et de superviser lesdits travaux,conjointement avec le Chef des Travaux du L.T..

A la fin de sa première année de mission (Oct./Nov. 62),l'expert voyait l'achèvement des travaux de réorganisation et d'implantation des ateliers.

c)- PREPARATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL - (Enseignementtechnique industriel)-Cet enseignement relève du Ministère de l'E. N..Au sein de ce Ministère c'est la Direction de l'Enseignement technique et Professionnel,sous le contrôle de l'Inspecteur général de l'enseignement qui est chargée de proposer de nouveaux programmes d'instruction professionnelle.

Le programme en vigueur à l'arrivée de l'expert s'appuient sur les programmes français de 1958,mais la grande diversité de Moniteurs étrangers en service dans les écoles techniques en Guinée(pas moins de 18 nationalités) ne permet pas l'application de ces programmes.L'état guinéen ,par ailleurs,préconise une refonte complète de l'instruction professionnelle en fonction des besoins du pays et de la réforme générale de l'enseignement en cours.

COMMENTAIRES :Les écoles professionnelles existantes (L.T,C.T),fonctionnent dans des conditions qui ne leur permettent pas de remplir leur mission d'une façon modèle,les locaux utilisés sont à la fois exigus et ne répondent plus aux exigences de l'enseignement.Leurs surfaces sont loin de répondre aux normes

...

...modèles,surtout en ce qui concerne les ateliers.

Les Professeurs et les Moniteurs provenant de divers pays s'expriment en un français très approximatif,beaucoup ont besoin d'interprètes...Pour les Moniteurs s'ajoute encore une absence quasi-complète de formation pédagogique.Ce sont de bons professionnels,celà ne suffit pas.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement et de l'étude de nouveaux programmes d'instruction professionnelle,l'expert a préconisé,s'intégrant dans un plan de développement professionnel et technique du pays,la création d'un BUREAU PERMANENT D'ETUDES POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

Ce Bureau doit coordonner cet enseignement à ses divers degrés,étudiant et proposant au Gouvernement toutes mesures propres à développer cet enseignement et à l'adapter constamment aux besoins du pays.

-PROGRAMMES D'E.T: L'expert a étudié deux types de programme

a) -Mécanique générale:Ajustage-Tournage-Fraisage

b) -Bâtiment et Travaux Publics

Ces nouveaux programmes tiennent compte des directives gouvernementales et Ministérielles concernant la jeunesse,en considérant l'extension importante de la population scolaire en particulier la création de 28 nouveaux Ets scolaires (transformation de Colléges d'enseignement général en Colléges techniques).

Les besoins en Ets sont déterminés dans le cadre des plans d'état élaborés par le Ministère du Plan et le Ministère de l'E.N.Actuellement ces Organismes élaborent des mesures destinées à assurer la reconstruction radicale de tout le système de l'Instruction Publique,y compris les Ets supérieurs.Ces mesures sont basées sur les théses suivantes:

-Renforcement de la liaison de l'école avec la vie

-Développement de l'enseignement public dans le pays en considérant que les Sciences et la technique sont privilégiées pour qu'à l'avenir,aucun enfant ne s

...

... sorte de l'école sans savoir produire quelque chose.

Les programmes étudiés ont donc fait une large place à l'exécution de travaux rentables ou "concrètement utiles" tout en allègeant le nombre de spécialités enseignées (Bases:FER,BOIS,ELECTRICITE).L'expert propose la possibilité d'implantation de petites unités de production gérées par les élèves eux-mêmes sous le contrôle de leur Moniteur (Ex.:fabrication mobilier scolaire etc.).

Les programmes élaborés et les mesures proposées par l'expert seront adoptés et les instructions seront données aux Chefs d'établissements pour l'application de ces mesures à la rentrée d'Octobre 1962.

Le Lycée Technique est classé "Etablissement-pilote" et l'Inspecteur général de l'enseignement se chargera du contrôle,au cours de l'année scolaire,et donnera à l'expert toutes indications utiles susceptibles de modifier,d'améliorer ou supprimer,suivant le cas et aprés expérimentation dans certaines classes,tout ou partie des nouveaux programmes .

CONCLUSIONS :Les résultats obtenus pendant cette première année de mission en Guinée par l'expert de l'Unesco,chargé de l'E.S.T peuvent valablement être considérés comme encourageants.Les Autorités guinéennes ont données un appui total-dans toute la mesure de leurs moyens-à l'expert dès qu'une solution était acceptée par les responsables.Leur confiance envers l'Unesco et ses représentants en Guinée a beaucoup contribué a un développement heureux du projet,qu'Elles veulent bien trouver,ici,nos vifs remerciements.

L'auteur de ce présent rapport pense qu'il serait utile de poursuivre l'action commencée par l'Unesco en Guinée sous la forme d'A.T et l'envoi d'experts.

En ce qui concerne le projet dont l'expert fut chargé,il semble que les objectifs à développer pour les I8 mois à venir sont les suivants:

-poursuivre la réforme des programmes de l'E.T au sein de la Commission de réforme de l'enseignement en améliorant les méthodes pédagogiques,le matériel

...

.... didactique employé.-

- poursuivre la formation et le perfectionnement pédagogiques des Professeurs techniques et instructeurs des écoles techniques existantes et futures le cas échéant à l'aide de bourses à l'étranger.

- favoriser par une action soutenue le développement de la coordination de l'E.T et son adaptation constante aux besoins de l'industrie du pays.

- Aider les autorités guinéennes à poursuivre leur politique de scolarisation et de réforme en établissant et conseillant des projets,en promouvant l'aide de l'Unesco,de l'Unicef,de la F.A.O et du Special Fund UNO(petit matériel scolaire,matériel didactique,envoi d'experts spécialisés,méthodes modernes d'enseignement,informations,ouvrages et manuels scolaires,vehicules pour les inspecteurs et responsables de l'enseignement etc.)

R E S U M E :

Depuis la mi-Décembre 1961 jusqu'en Novembre 1962 l'expert ,chargé de la mission a poursuivi en accord avec les autorités responsables du pays en matière d'enseignement ,les objectifs suivants:

1)-élaboration d'un programme,portant sur 23 mois d'études,pour l'édification à CONAKRY d'une Ecole Normale Secondaire de l'Enseignement technique. (E.N.S.E.T) pour la formation des instructeurs et moniteurs de l'E.T.

2)-Mise en place de cet établissement aprés adoption,par le gouvernement du projet initial de l'expert,moyens matériels fournis par la Guinée,effectif de début de 32 élèves,recrutement de 80 nouveaux élèves à la prochaine rentrée.

3)-Direction effective des Cours de l'E.N.S.E.T et coordination des études parbrapport à l'ensemble de l'E.T.

4)-Réorganisation des ateliers du Lycée technique de Conakry et soumission au Ministre d'un plan pour l'édification d'un nouveau "complexe-atelier ,groupant la majeure partie des spécialités enseignées dans cet établissement.

5) -Surveiller les travaux de montage de cet étolier et donner les conseils utiles pour les commandes de machines et matériels les plus appropriés.

6) -préparer de nouveaux programmes d'enseignemnt professionnel (programme d'atelier) pour les spécialité suivantes:

a) Mécanique générale (ajustage,tournage,fraisage)

b) Bâtiment et travaux publics

7) - suggérer et aider à la création d'un :Bureau permanent d'études pour l'Enseignement technique et professionnel,au sein du Ministère de l'Education Nationale pour coordonner l'enseignement à ses divers degrés.

8) - établir des sujets d'examen,proposer des épreuves de sa compétence, présider les Jurys de C.A.P et Brevets de techniciens, et aider à la correction de certaines épreuves du Baccalauréat technique (Dessin industriel,technologie épreuves pratiques).

F.J. Richy

F-J. Richy

Expert de l'Unesco

DIFFUSION RESTREINTE

R A P P O R T

de SIX MOIS ,sur le travail accompli par

l'expert de l'U.N.E.S.C.O

en Mission en GUINEE

Spécialiste de la Formation des Instructeurs et Moniteurs

de l'Enseignement Technique

POSTE: Guined I

(Période: 3/I2/62 au 3/6/63)

CONTINUATION DU PROJET -

a)Réforme de l'Enseignement :Faisant suite aux travaux effectués dans le courant de l'année I962,le Ministre de l'E.N a demandé à l'expert dès son retour de congés,le I8/I2/62,de continuer et surtout de déve - lopper les projets de réforme de l'Enseignement technique.

Le Plan de développement de l'Enseignement guinéen étant intégré à un plan de développement général, l'expert a pris contact avec les Fonctionnaires du Ministère du Plan,et en particulier avec le Ministre , Monsieur BARRY Ibrahima -dit BARRY III-.

APERCU GENERAL :-

I)-En Octobre I958, la population scolaire était de 45.000 élèves (primaire et secondaire réunis)?.En Juin I963,cette population scolaire était de I70.000 élèves.Elle a quadruplé de I958 à I963.

2)-Au cours de l'année scolaire I962-63,68.500 nouveaux enfants âgés de 7 ans ont été scolarisés. Au cours de l'année scolaire I963-64, 70 à 75.000 nouveaux élèves de 7 ans seront scolarisés.

3)-A partir d'Octobre I966,le rythme de scolarisation généralisée sera atteint:chaque année scolaire tous les enfants en âge d'aller à l'école (I00 à I20.000 enfants de 7 ans) seront scolarisés.

4)-Or il est évident qu'aucun pays en voie de développement ayant quelques 4.000.000 d'habitants ne peut se permettre de garder pendant I2 années de scolarité pré-universitaires,des promotions scolaires de quelques I00.000 élèves.

D'ou l'obligation pour la République de Guinée qui s'est engagée à accueillir dans ses écoles la totalité des enfants en âge d'aller à l'école,de prévoir 3 cycles dans l'enseignement pré-universitaire,et de proportionner à son développement économique général,la fraction de la population scolaire devant passer d'un cycle à l'autre.

D'ou également la nécessité corrolaire,en raison du développement planifié de l'économie guinéenne,de donner à l'école guinéenne une structure et un contenu tels que quel que soit le niveau duquel l'enfant abandonne l'école,il soit à même d'occuper efficacement un poste de la production nationale .

Le principe émis par les autorités guinéennes est le suivant:

"Eduquer,c'est également entraîner l'enfant à gagner sa vie"

MESURES CONCRETES :

Dans tous les programmes de l'enseignement guinéen,une place prépondérante est faite à l'enseignement professionnel et au travail productif (une haute autorités du Ministère de l'E.N disait récemment à ce sujet : même si l'intéressé doit devenir poète,la possibilité concrète lui est donnée à l'école de savoir produire quelque chose..)

I) FERMES-ECOLES

Afin de vulgariser rapidement dans les campagnes les méthodes modernes de cultures,un plan de formation de fermiers est conçu: ceux des enfants sortant du Ier cycle (4 ans de scolarité) et qui ne seraient pas admis au 2ème cycle entreront dans les fermes et chantiers-écoles,dont les caractéristiques sont les suivantes:

a)- elles auront à donner un enseignement professionnel étalé sur 3 à 4 ans.

b)- à cet enseignement est associé un travail productif devant permettre à la ferme de vivre par elle-même, l'Etat n'assumant que les Ières mises de fonds, (frais d'implantation, d'achat de matériel et frais de fonctionnement pendant les premiers mois)

c)-à leur sortie les jeunes gens s'installent à leur compte dans leurs villages.

2)COLLEGES TECHNIQUES - (industriels, agricoles, administratifs et commerciaux)

Tous les collèges de l'Enseignement Général seront transformés en Collèges de l'Enseignement technique, et ajouteront à l'enseignement général, un enseignement professionnel dont l'assimilation est constatée par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P) délivré à l'issue du 2ème cycle (5 ans d'études après le 1er cycle).

3)LYCEES TECHNIQUES -(industriels, agricoles, technique économique et administ...

Les divers Lycées deviendront des Lycées d'Enseignement Technique intégrant aux programmes d'enseignement général des programmes d'enseignement professionnel appropriés, au terme de 3 ans de scolarité au 3ème cycle, l'assimilation de la totalité du programme est constatée par le Baccalauréat de l'Enseignement général et technique, pour les élèves destinés à l'enseignement supérieur et par le brevet de technicien pour ceux devant entrer immédiatement dans l'industrie (production).

4)ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE :

Il n'y aura pas en République de Guinée d'enseignement supérieur ayant pour seule vocation de "meubler l'esprit".

l'Institut Polytechnique, forme en 4 ans les ingénieurs des

...

... diverses spécialités dont la Nation a besoin.

L'école Nationale d'Administration, forme en 4 ans les licenciés es-sciences administratives pour les divers services judiciaires, administratifs et gestion économique et financière de l'Etat.

L'école Normale supérieure, forme en 4 ans les professeurs du 3ème cycle.

Les Facultés de Médecine, de Pharmacie, d'Odontologie, en projet, formeront en 6 ans ou en 4 ans, selon le cas, les Cadres supérieurs de la Santé nécessaires à la Nation.

NATURE DU TRAVAIL DE L'EXPERT (au cours des 6 derniers mois).

I) Fermes-écoles : étude avec l'expert de la F.A.O spécialisé dans l'enseignement, d'un programme de formation agricole et établissement de rapports qui détermineront l'aide demandée par le Gouvernement au FISE, à la F.A.O etc., pour ce matériel.

2) Collèges techniques - l'expert a préconisé le type: "Unité-atelier" et a recherché les "UNITE" nécessaires à ces divers établissements techniques.

NOTA: on désigne par "Unité-atelier" la composition d'un atelier-type pour I20 élèves. (ou 130/150 etc.)

C'est ainsi qu'il a été retenu un certain nombre de ces unités à savoir:

- .20 Unités de Mécanique générale
- .20 " " d'électro-mécanique
- .I5 " " de "bâtiment"
- .I5 " " de "bois"
- .50 " " d'agriculture

} pour un total de I4,400 élèves

L'expert a été amené à étudier ensuite des listes de machines-outils, outillage, accessoires, appareils de démonstration, appareils de mesures, pour chaque "unité" et à chiffrer globalement les dépenses y afférentes.

LYCÉES TECHNIQUES :

En se basant sur le travail effectué pour les collèges techniques, l'expert a évalué également les "Unités" nécessaires aux établissements secondaires techniques. Il a proposé:

- 3 Unités de Mécanique générale
- 3 Unités d'électro-mécanique
- I Unité d'électronique
- I Unité de Chimie industrielle
- I Unité de chaudronniers et métaux en feuilles

} Total de: I080 élèves

Afin d'habituer les élèves de ces établissements au travail productif et en même temps d'alléger la part de l'Etat dans le budget de fonctionnement il a été recommandé de rechercher l'implantation dans les Lycées techniques de petites unités de production. A titre d'exemple, il serait intéressant de créer:

- I petite unité de production d'insecticides
- I " " " " " " " " d'engrais
- I " " " " " " de traitement des peaux
- I " " " " " " de traitement du lait (pasteurisation, fabrication de beurre, fromages, yaourt etc.)

Les chiffres avancés plus haut (I080 élèves) représentent des chiffres de début, l'aide internationale sollicitée pourrait doubler ce chiffre au cours de la période I964-65.

MISE AU POINT DES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE -

L'expert a eu à s'occuper en I962 de la refonte progressive des programmes techniques:

a) Mécanique générale (AJ.-ROUX.-Frais.)

b) [illegible]

Au cours de ces dernières mois, il a mis au point:

- Un programme de formation de dessinateurs

/...

... à partir de la classe de 6ème (entrée du 2ème cycle), jusqu'à la classe de 12ème (fin du 3ème cycle).

Ce programme faisant large place aux tracés géométriques de base, s'appuyant sur les cours progressifs effectués par les professeurs de mathématiques-géométrie, en classe, est axé sur l'harmonie nécessaire, la corrélation entre les connaissances précises des conventions du dessin, la lecture du dessin, l'entraînement graphique, les constructions géométriques de base appliquées au dessin et enfin les mathématiques.

L'expert s'est entouré des conseils éclairés de Mrs les professeurs de dessin industriel, de mathématiques et de physique en fonction dans les écoles techniques de Conakry et c'est en réunissant des commisions de consultations qu'il a déterminé l'ossature du programme définitif sous la forme d'un manuel d'instructions, suffisament détaillé, à l'usage des professeurs de dessin industriel (préparation aux C.A.P et brevets de techniciens).

En effet il importait que dans le cadre assez large du programme général, et avec toute la souplesse désirable, le professeur puisse jouer le rôle de "meneur de jeu" en déterminant les exercices appropriés, et dans le temps voulu, selon l'état de compréhension de sa classe.

2°) Un programme de chaudronnerie/Métaux en feuilles -

basé sur la connaissance des Mathématiques et de la géométrie appliquée, avec une progression appropriée d'exercices pratiques et de tracés en tenant compte d'une technologie moderne, matériaux légers, soudure par point, oxy-coupage, soudure atomique, sous argon etc.

Cette progression se réfère des plus récents ouvrages parus dans cette spécialité, elle a été élaborée avec la collaboration d'un professeur technique de chaudronnerie et de professionnels des ateliers des chemins de fer de Guinée (C.F.G.)

EXAMENS-

Comme l'année passée, l'expert a été sollicité pour préparer les examens techniques se déroulant en Guinée du 15 Juin au 3 Juillet.

Cette mission l'a amené à rechercher des sujets inédits à étudier les sujets proposés par le corps professoral et présider le jury de choix des sujets, il a organisé matériellement les examens de C.A.P et Brevets de technicien à l'échelon national, il a été président du jury des examens techniques de la circonscription de CONAKRY. (surveillance, dépouillement et correction).

CONFERENCES -

L'expert, sur la demande du Ministère de l'E.N a donné 3 cycles de conférences ayant pour thème:

-Les Nations-Unies, leur rôle

-Les Agences spécialisées-l'U.N.E.S.C.O-

-Perspectives d'avenir

Ces conférences à l'usage des élèves de certaines classes des Lycées techniques et collèges techniques de CONAKRY.

ECOLE NORMALE SECONDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - (E.N.S.E.T)

L'expert qui fut chargé de l'édification de cette école dès le début de sa mission en Guinée (voir rapport fin d'année) et qui dirigea les cours jusqu'en Juillet 1962, sur la demande du Ministère de l'E.N et pour éviter une direction "bicéphale" a passé les consignes à Mr Simon GUEDJ, de l'O.R.T de Genève travaillant pour l'A.I.D (Aide américaine en Guinée).

L'A.I.D (voir mon rapport FJR/Gui.I/N.79 du 26-2-62) a repris le projet initial pour son compte en construisant "en dur" cette école technique qui a pris la dénomination de "Ecole technique des Cadres de l'enseignement et de l'industrie" (E.T.C.E.I) aura à accueillir d'ici à deux ans plus de 300 élèves

Le concours du signataire de ce rapport a été demandé en qualité

...

... de Conseiller technique de l'école,de conseiller pour l'organisation des différents ateliers et "d'officier de liaison" entre le Ministère d'une part l'US/A.I.D/O.R.T et l'U.N.E.S.C.O et les agences spécialisées en Guinée , d'autre part. Ceci en vue du développement harmonieux de l'E.E.C.E.I en fonction de la réforme de l'enseignement et des plans de développement économiques.

ROLE DE L'EXPERT DEPUIS LE Ier FEVRIER 1963 -

En marge des travaux impartis au titre de sa mission "Guinée I" ,le départ de Mr Kolli,Expert en Chef en Guinée,le Ier/2/63 a imposé à l'expert , en qualité de"doyen" Unesco en Guinée,de remplir tout ou partie des fonctions de MrKolli. Ce dernier avait demandé au signataire de ces lignes de bien vouloir le remplacer pour quelques jours. Pour des raisons de santé,l'expert en Chef n'a pu rejoindre son poste et par télégramme en date du 27/3/63 puis par lettre du 29/3/63,Monsieur le Directeur du B.M.S à demandé à l'expert titulaire du poste de bien vouloir assumer les fonctions "par intérim",jusqu'à la nomination du remplaçant de Mr Kolli.

Ces activités "marginales" font l'objet d'un rapport d'expert en chef par intérim qui est en voie d'achèvement (demande de Monsieur le Directeur adjoint du B.M.S réf. BMS/6/2II du 1/6/63) .

Conakry,le 15/9/63

F.J. Richy

F-J. Richy
Expert de l'U.N.E.S.C.O
Mission en Guinée